



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Service Ordures Ménagères

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

- ANNEE 2023 -

INDICATEURS TECHNIQUES

1 – INDICATEURS RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

La Communauté de Communes de Ventadour Egletons Monédières exerce directement la compétence obligatoire de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Elle est composée des communes suivantes :

Champagnac la Noaille - La Chapelle Spinasse - Chaumeil - Darnets - Egletons - Lafage sur Sombre - Lapleau - Laval sur Luzège - Marcillac la Croisille - Meyrignac l'Eglise - Montaignac sur Doustre - Moustier Ventadour - Péret Bel Air - Rosiers d'Egletons - St Hilaire Foissac - St Merd de Lapleau - St Yrieix le Déjalat - Sarran - Soudeilles) (population : 10 131 - population municipale "Base INSEE - populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2023 - date de référence statistique : 1er janvier 2020").

• LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

- 19 communes au 1^{er} janvier 2022 suite à la fusion entre les communes de Le Jardin et Montaignac St Hyppolite, pour une population desservie de 10 131 habitants
 - en porte à porte : population concernée : 90,50 %
 - à des points de regroupement : 9,50 % (environ 650 conteneurs)
 - 46 493.28 kilomètres parcourus et 2 504.410 tonnes d'ordures ménagères collectées

5 colonnes ordures ménagères sont disposées sur le territoire de la commune d'Egletons (Marchadial : 2 – Cinéma : 1 – Domaine du Bosquet : 2) : 51.060 tonnes collectées et 627 kms parcourus.

Tonnage total collecté en Ordures Ménagères : 2 555.470

→ Fréquence de collecte :

COMMUNES	BOURG	VILLAGES
CHAMPAGNAC LA NOAILLE	C1	C1
LA CHAPELLE SPINASSE	C1	C1
CHAUMEIL	C1	C0.5 – C1*
DARNETS	C1	C1
EGLETONS	C2	C2
LAFAGE SUR SOMBRE	C1	C0.5 – C1*
LAPLEAU	C1	C1
LAVAL SUR LUZEGE	C0.5 – C1*	C0.5 – C1*
MARCILLAC LA CROISILLE	C2	C1
MEYRIGNAC L'ÉGLISE	C0.5	C0.5
MONTAIGNAC SUR DOUSTRE	C1	C1 – C0.5 (Fioux)
MOUSTIER VENTADOUR	C1	C1
PERET BEL AIR	C1	C1
ROSIERS D'EGLETONS	C1	C1
SAINT HILAIRE FOISSAC	C1	C1
SAINT MERD DE LAPLEAU	C0.5 – C1*	C0.5 – C1*
SAINT YRIEIX LE DEJALAT	C1	C1
SARRAN	C1	C1
SOUDEILLES	C1	C1

* variations saisonnières

Collecte :

- des conteneurs du Département, situés sur le bord des routes départementales
- des déchets sur le réseau RD 1089 dans le périmètre du territoire de la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières (convention entre le département et la CC)
- pour les terrains de camping en saison estivale 2 fois par semaine

- **LA DECHETTERIE**

Située à ROSIERS D'EGLETONS - lieu-dit « Les Chaux » - Route de Lapeleau (ouverture mai 1999 et réhabilitation du site en 2019)

L'accès à la déchetterie est gratuit pour les particuliers des communes adhérentes et payant pour les professionnels (pont bascule avec badges et barrières d'accès), les horaires d'ouverture sont les suivants :

- ⇒ du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures
Fermée les dimanches et jours fériés

Déchets acceptés dans des bennes ou des conteneurs :

- Gravats
- DIB (Déchet Industriel Banal)
- Bois traité
- Déchets verts
- Cartons – papiers
- Ferrailles
- Batteries
- Piles
- Polystyrène

- DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux)
- DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)
- Néons – lampes
- Vêtements
- Pneus
- Encombrants
- Palettes
- Verre
- Huiles
- Cartouches d'encre usagées
- DMS (Déchets Ménagers Spéciaux - déchets dangereux produits par les ménages) et DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispensées - Déchets dangereux produits et détenus par les professionnels)
- DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)

La déchetterie est équipée de :

- bennes pour déchets (capacité de 15 à 30 m3)
- caissons pour les batteries
- colonnes pour le verre, le papier, les emballages, l'huile de vidange, les vêtements
- fût pour les piles, l'huile de cuisine
- une armoire pour déchets dangereux
- une plate-forme de transfert pour le verre
- un pont bascule
- un compacteur à carton

- **LA COLLECTE SEPARATIVE**

Collectes séparatives :

- **Porte à porte :**

- Population desservie : 7 890 habitants - collecte du tri sélectif en porte à porte en C0.5

○ Egletons	4 293
○ Rosiers d'Egletons	753
○ Marcillac la Croisille	457
○ Montaignac St Hippolyte	477
○ Moustier Ventadour	440
○ Lappleau	373
○ St Yrieix le Déjalat	173
○ Darnets	221
○ Sarran	187
○ Champagnac la Noaille	223
○ Soudeilles	294

- 9 522.72 kilomètres parcourus et **130.700** tonnes d'emballages

➤ **Collecte en mélange**

- bouteilles et flacons plastiques
- briques alimentaires
- cartonnettes
- boîtes de conserves (propres)
- journaux, revues, magazines, papier

En fin de tournée, après la collecte les emballages sont transférés sur la plate-forme de regroupement d'Ussel et ensuite acheminés sur l'année 2023, au Centre de Tri de Marcillac Saint Quentin (SMD3) et au Centre de Saint Jean Lagineste (SYDED 46) pour valorisation – 49 voyages à Ussel et 2 058 kms parcourus.

Résultats 2023 pour les Emballages en PAP et en Sacs jaunes

Matériaux	Tonnages Valorisés
PAPIER	11,615
EMR	45,230
PET Clair	15,633
PET Foncé	3,004
PEHD	9,283
FILMS PE	2,710
TETRA	1,296
ACIER	10,654
ALU	1,903

196.020 tonnes collectées en 2023 : 130.700 t en PAP et 65.320 t en PAV

Tonnages entrants en Centre de Tri : **196.020 t** (St Jean Lagineste: **57.950 t**–Marcillac St Quentin: **138.070 t**)

Refus : 46.320 t (soit 23.63%) dont 9.828 t sur St Jean Lagineste et **36.492 t** sur Marcillac St Quentin

Pour l'exercice 2022 la vente des matériaux et les recettes Citeo étaient les suivantes :

	Performance Kg/hbt/an	Performance moyenne Kg/hbt/an	Soutien ou vente en €/t	Tonnage recyclé	Recettes
Acier Machefer			11,00 €	41.7377	459.11 €
Soutien Citeo Emballages Acier	1,12	1,67	62,00 €	11.404	707.05 €
Vente Acier	1,12		170,00 €	11.404	1 938.68 €
Soutien Citeo Aluminium	0,19	0,27	363.67 €	1.9247	699.96 €
Vente Alu	0,19		741.00 €	1.9247	1 426.20 €
Soutien Citeo EMR	16.55	17,72	107.99 €	168.299	18 174.61 €
Vente EMR	16.55		78.40 €	168.299	13 194.64 €
Soutien Citeo ELA	0,53	0,39	477.18 €	5.413	2 582.98 €
Vente ELA	0,53		10,00 €	5.413	54.13 €
Soutien Citeo Plastique	3.38	4,33	600,00 €	34.345	20 607.00 €
Vente Plastique	3.38		445.00 €	34.345	15 283.53 €
Soutien Citeo Verre	33,56	37,14	7,00 €	341,340	2 389.38 €
Vente Verre	33,56		22.25 €	341.340	7 594.82 €
Soutien Citeo Papier	11.60	16.32	56,48 €	117.957	6 662.21 €
Vente papier CDT	11.60	16.32	102.00 €	5.957	607.61 €
Vente papier PAV			105.00 €	112.00	11 760.00 €
SCC			4.49 €	562.7257	2 526.64 €
Communication ECT émis par le SYTTOM					- 5 235.15 €
TOTAL					101 433.39 €

Détail des versements des soutiens Citeo effectués par le SYTTOM 19 :

- Total 2022 : 101 433.39 € - prestations tri 2022 : 50 965.20 € (196.020*260€)
= 50 468.19 € (verst. en février 2024)

- **LES POINTS PROPRES**

L'ensemble du territoire du SIRTOM est équipé en points d'apport volontaire.

Descriptif d'un point d'apport volontaire :

- 1 conteneur de 4 m3 pour le verre
- 1 conteneur de 4 m3 pour le papier
- 1 conteneur de 4 m3 pour les plastiques – corps creux
- 1 corbeille à papier
- 1 aménagement paysager constitué d'une plate-forme en béton, d'un habillage et d'un panneau de signalisation

L'équipement :

- Colonne verre : 51
- Colonne papier : 35
- Colonne corps creux : 31

L'entretien (nettoyage) de la plate-forme reste à la charge des communes.

- **LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS**

Pour les gros encombrants, depuis plus de 15 ans un service de collecte en porte à porte était proposé gratuitement à la population, une fois par mois du 1^{er} avril au 31 octobre (en fonction des demandes une tournée pourra être effectuée en décembre et en février).

A l'origine, cette prestation a été mise en place pour rendre service ponctuellement à la population qui n'avait pas la possibilité matérielle de transporter certains objets lourds à la déchetterie intercommunale.

Petit à petit, ce service gratuit a évolué dans le mauvais sens, recrudescences des demandes d'intervention des usagers, indiscipline de certains usagers, volumes très importants, dépôts non considérés comme des encombrants, la majeure partie des objets collectés étant orientés vers la plateforme encombrants de l'UVE de Rosiers d'Egletons au tarif de 110 € la tonne en 2019, ce qui avait engendré une augmentation importante du coût de ce service.

Pour ces différentes raisons, par délibération en date du 09 décembre 2019 les élus ont décidé de poursuivre le service des encombrants dans les conditions suivantes, à compter du 1^{er} janvier 2023:

- Une collecte des objets encombrants sera programmée 1 fois par semaine tous les deux mois (5 secteurs déterminés – maximum 8 clients par journée)
- Une redevance de 50 € sera demandée pour chaque enlèvement

Equipement :

- ⇒ un camion polybenne
- ⇒ une benne de 20 m³ équipée d'une grue

- Déchets acceptés :

- matelas, sommiers, canapés, fauteuils,...
- ferrailles, chaudières, chauffe-eau, radiateurs, tondeuses ; vélos, cyclomoteurs,...
- électroménagers : cuisinières, TV, machines à laver,...

- Déchets refusés :

- ⇒ gravats, déchets verts, cartons, décombres, pneus, matières chimiques toxiques, bouteilles de gaz, amiante ...

Pour l'année 2023 : 34 interventions pour une recette de 1 700 € pour un total de 1 588 kms.

- **Prévention des déchets**

- Délibération du SIRTOM de la Région d'Egletons en date du 29/06/2015 validant la mise en place d'un PLPDMA sur son territoire
- Courant 2016, réalisation de l'état des lieux et de quelques actions (partenariat avec Emmaüs, la Tresse et Le Relais 23 pour la mise en place de 10 conteneurs de collecte des TLC sur le territoire de la CCVEM – Mise à disposition, à titre gratuit de composteurs dans des écoles dans le périmètre de compétence de la Communauté de Communes...)
- 1^{er} janvier 2018 dissolution du SIRTOM et intégration dans la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières
- Délibération du Conseil Communautaire en date du 13/09/2021 décidant d'engager la CCVEM dans l'élaboration d'un PLPDMA

Convention de coopération pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un PLPDMA entre la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières et la communauté de Communes Vézère Monédières Millesources. Convention d'objectifs signée avec la Région Nouvelle Aquitaine pour un poste de chargé de mission dédié à la mise en place du PLPDMA. Mutualisation de ce poste sur les deux collectivités (50% CCV2M et 50% CCVEM). Convention conclue pour 2 ans. Le chargé de mission PLPDMA a pris ses fonctions le 2 mai 2023.

⇒ Elaborer et voter le PLPDMA

1. Adopter par délibération un PLDMA commun ou spécifique à chaque structure partenaire (1ère année)

L'équipe projet constituée d'élus et de techniciens s'est réunie les 4 juillet et 6 septembre 2023. Elle a validé et enrichi les orientations de prévention des déchets présentées par la chargée de mission en concertation avec l' élu référent.

Les pistes d'actions de prévention du PLPDMA ont également été présentées à la commission déchets de la Communauté de Communes le 4 octobre 2023.

La CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi) constituée de l'équipe projet, des membres de la commission déchets et de représentants externes à la collectivité (Associations, Chambres consulaires, Région, Département, ADEME ...) a été consultée sur le projet de PLPDMA le 5 février 2024 et a pu émettre ses observations jusqu'au 23 février 2024.

La consultation publique a eu lieu du 4 au 25 mars 2024.

Le PLPDMA va être soumis à l'adoption par le conseil communautaire le 17 juin 2024.

2. Déployer les actions prévues au calendrier du PLPDMA. (2eme année)

Afin de développer un programme pertinent et en prise avec la réalité locale et les moyens humains et financiers mobilisables, le PLPDMA d'une durée de 6 ans de 2024 à 2029 a été décliné en 12 actions réparties suivant 6 axes :

- Axe 1 « Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention »

Action 1 : Mettre en place une tarification incitative

- Axe 2 « Lutter contre le gaspillage alimentaire »

Action 2 : Favoriser la mise en place d'un réseau d'acteurs locaux pour réfléchir à des solutions pour lutter contre le gaspillage alimentaire

- Axe 3 « Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets »

Action 3 : Amplifier la sensibilisation à la prévention des déchets, au tri des déchets et à la valorisation des biodéchets

Action 4 : Développer le compostage domestique des biodéchets des ménages

Action 5 : Développer le compostage partagé

Action 6 : Accompagner les gros producteurs de biodéchets pour faire du compostage en établissement

Action 7 : Encourager la valorisation des biodéchets vers l'alimentation animale

Action 8 : Encourager la pratique du broyage des déchets verts et du paillage

- Axe 4 « Augmenter la durée de vie des produits »

Action 9 : Favoriser le réemploi d'appareils en partenariat avec les structures/associations du territoire

Action 10 : Encourager la réparation d'appareils et de mobiliers

- Axe 5 « Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable »

Action 11 : Promouvoir le « Faire soi-même »

- Axe 6 « Réduire les déchets des entreprises »

Action 12 : Responsabiliser les professionnels pour les inciter à réduire leurs déchets

Les axes phares de ce programme ayant le plus fort potentiel de réduction des déchets et sur lesquels la communauté de communes agira en priorité seront les axes 1, 3 et 6.

Des indicateurs de suivi au nombre de 50 ont été mis en place afin de mesurer l'efficacité de la réalisation des actions.

- **Collecte des déchets ne provenant pas des ménages pris en charge par le service :**

Le Syndicat ne collecte que les déchets provenant des ménages

2 – TRAITEMENT

- **INCINERATION**

Une unité de traitement : CORREZE INCINERATION – Les Chaux – RD 16 – 19300 ROSIERS D'EGLETONS

Nature des traitements :

- Thermique

Valorisations :

- Energétique (vente électricité – chaleur auto consommée)
- Utilisation des mâchefers en technique routière

Capacité de l'usine : 40 000 t/an

Tonnages vidés sur le site de l'UVE de Rosiers d'Egletons par le Service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières en 2023 : **2 848.590 t** (2022 : 3 107.890 t) soit une diminution de - 8.34 % :

- **2 555.550 t** OM collectées sur le territoire des 19 communes adhérentes (2022 : 2 749.190 t) soit une diminution de - 7.04 %.
- **293.040 t** encombrants et incinérables déchetterie (2022 : 358.700 t) soit une diminution de - 18.30 %

INDICATEURS FINANCIERS

Modalités d'exploitation du service : régie

Le Service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes assure la collecte :

- des ordures ménagères qui sont incinérées à l'U.I.O.M. de Rosiers d'Egletons
- des emballages ménagers, journaux, revues, magazines qui sont triés au centre de tri de St Jean Lagineste et de Marcillac St Quentin.

Montant total des dépenses réalisées sur l'année 2023 en fonctionnement et investissement : **1 792 080.01 €** (fonctionnement : 1 434 834.37 € - investissement : 354 245.64 €)

Le financement du Service Ordures Ménagères de la CC VEM est assuré par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères instaurée par délibération du Conseil Communautaire en date du 08 juin 2009.

- ⇒ Recettes de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères : **1 171 406.68 €**
- ⇒ Collecte saison estivale (villages de vacances, campings, colonies de vacances, etc...) 54.15 € par personne, divisé par deux pour collectes groupées, majoré de 130.00 € la tonne pour frais d'incinération : **27 007.21 €**
 - **Collecte** : 14 242.84 €
 - **Traitement** : 12 764.37 €

⇒ Participation du Département au ramassage des ordures ménagères à 115.33 € par conteneur collecté sur le bord des routes départementales, majoré des frais d'incinération (130.00 € la tonne) : **906.66 €**

- **Collecte** : 230.66 €
- **Traitement** : 676.00 €

⇒ Collecte des déchets sur le réseau RD 1089 dans le périmètre du territoire : **7 501.22 €**

- **Collecte** : 5 198.40 €
- **Traitement** : 2 302.82 €

• La participation versée sur l'exercice 2023 au SYTTOM 19 par la CC VEM pour **l'incinération** des Ordures ménagères s'élève à : **328 866.66 €**

- **2022** : 3 trimestres mandatés (*coût de l'incinération 114,00 € la tonne*)

- 1^{er} trim : 74 080,05 € (649,825 t)
- 2^{ème} trim : 78 524,34 € (688,810 t)
- 3^{ème} trim : 83 307,21 € (730,765 t)

- **2023** : 1 trimestre 2022 et 3 trimestres 2023 mandatés (*coût de l'incinération 130,00 € la tonne*)

- 4^{ème} trim 2022 : **77 496.06 €** (679.790 t)
- du 01/01/2023 au 30/09/2023 : **251 370.60 €** (1 933.620 t)

• La participation versée sur l'exercice 2023 au SYTTOM 19 par la CC VEM pour les **encombrants** s'élève à : **45 856.50 €**

- **2022** (*coût 135,00 € la tonne*) :

- 1^{er} trim : 9 514,80 € (70,480 t)
- 2^{ème} trim : 12 341,70 € (91,420 t)
- 3^{ème} trim : 14 026,50 € (103,900 t)

- **2023** (*coût 150,00 € la tonne*) :

- 4^{ème} trim 2022 : **12 541.50 €** (92.900 t)
- du 01/01/2023 au 30/09/2023 : **33 315.00 €** (222.100 t)

➤ **DECHETTERIE**

- ANNEE 2023 -

<i>Types de déchets acceptés</i>	<i>Volumes bennes m3</i>	<i>Tonnage annuel T/an. 2023</i>	<i>Nombre de rotations</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Bois traité	30	352.400	74	22 258.43 €	
Encombrants Non Incinérable - Usine	20	293.040	77	43 956.00 €	
DIB	30	123.960	21	27 783.21 €	
Gravats	7	227.060	20		
Déchets verts (benne quai déchetterie Egletons)	15	403.860	75		
Piles	Fût 200 Litres	1.826	4 palettes		
Batteries	2 caissons	3.980	5		2 381.60 €
Ferrailles	30	164.360	42		17 364.00 €
Polystyrène	Sacs de 1 m3	518 sacs		1 291.32 €	
Cartons - Egletons	Compacteur 24 m3	71.800	37		
DEEE		95.188	67		6 716.17 €
GEM hors froid		17.974			
GEM froid		33.451			
Ecrans		8.746			
PAM		35.017			
DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)	30	201.00	71		6 586.86 €

Ferrailles (prix de rachat établi mensuellement en fonction des indices et cours des matières premières avec prix minimum garanti de reprise 82€/t) (CDR Environnement)

Batteries (prix de rachat établi mensuellement en fonction des indices et cours des matières premières avec prix minimum garanti de reprise 600€/t) (CDR Environnement)

La déchetterie est également ouverte aux professionnels en application d'un règlement intérieur avec la signature d'une charte de partenariat qui précise les conditions d'accès, les matériaux admis avec les tarifs appliqués ainsi que les responsabilités et les devoirs de chacune des parties (recettes **36 687.39 €**).

- **Apports des professionnels :**

- Gravats : 354.920 t
- Bois traité : 63,340 t
- Encombrants incinérables : 9.820 t
- Déchets Verts : 232.180 t
- Tri sur plateforme : 30,460 t
- D.I.B. : 24.00 t
- Déchets non triés : 3.840 t

Bennes Déchets verts d'Egletons « Bennes de quartier » : 342.920 t (coût évacuation Paprec 14 864.66 €)

- **Cartons des professionnels** : Une collecte est assurée (en particulier sur le territoire d'Egletons et Marcillac la Croisille) par le service des OM avec une Benne à Ordures Ménagères et à raison de 1,5 jours par semaine. Tonnage collecté : 38.800 t – 15 rotations vers le centre de transfert d'Ussel – kilomètres collecte et transfert : 4 197 pour une recette de **6 361.46 €**.
- **Vente de composteurs** : Depuis 2004 la collectivité à mis en place la vente de composteurs individuels à tarifs réduits aux usagers de la REOM. Cette opération a été reconduite régulièrement en proposant deux capacités de composteurs munis d'accessoires (bio-seau, guide du compostage et mélangeur en 2023) :
 - Composteur individuel de 600 litres : 41 €
 - Composteur individuel de 400 litres : 35 €
 - Brass'compost : 10 €

Depuis 2024, 877 composteurs ont été distribués dont **48 en 2023 pour une recette de 1 861.00 € et 7 mélangeurs pour une recette de 70.00 €**.

➤ **POINTS D'APPORT VOLONTAIRE**

L'ensemble du territoire de la Communauté de Communes est équipé en points d'apport volontaire.

Le parc de colonnes se décompose de la façon suivante :

⇒ **Verre : 51 colonnes**

341.340 tonnes collectées (348 colonnes vidées et 4 599 kms parcourus) – Après collecte le verre est vidé dans le casier à verre sur le site des Chaux et est ensuite rechargé par le Service OM de la CC VEM pour transfert sur le site d'IPAQ (recyclage du verre) à IZON (33).

⇒ **Papier : 35 colonnes**

120.080 tonnes collectées (148 colonnes vidées et 2 300 kms parcourus) – Après collecte le papier est transféré par le Service OM de la CC VEM sur la plate-forme de regroupement d'Ussel (22 voyages/1 100 kms) et ensuite acheminé chez le repreneur dans le cadre du contrat signé par le SYTTOM 19.

⇒ **Emballages : 31 colonnes**

65.320 tonnes collectées (909 colonnes vidées et 6 899 kms parcourus) – Après collecte les emballages sont transférés par le Service OM de la CC VEM sur la plate-forme de regroupement d'Ussel (36 voyages/1 800 kms) et ensuite acheminés au centre de tri de St Jean Lagineste et de Marcillac St Quentin pour entrer dans le circuit de valorisation.

Etabli à EGLETONS, le

Le Président

Charles FERRÉ